

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2024/04/09

## SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président.

Date de la convocation :  29/03/2024	<u>Présents</u> : Mmes Sandrine BOUILS, Raymonde BRESSON, Pascale MICHEL, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Muriel REAL, Sylvie VENTURA, Mrs Serge CIVIL, Michel PLAZA, Florian GUZDEK
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 13	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Mme Béatrice BAILLEUL procuration à Serge CIVIL, M. Pierre DEMONTE procuration à Michel PLAZA et Ginette SZEMBEL procuration à Pascal MICHEL.  <u>Absents</u> : Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Patrice PASTOU, Pascal BLASCO

## CCAS – Budget M22 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe M22, dressé par Nicolas BARTHE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, ayant cédé pour ce vote la Présidence à Serge CIVIL, Vice-Président, et s'étant retiré,

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	716 327.52 €	674 391.75 €	-41 935.77 €
	Section d'investissement	0	2 215.80 €	2 215.80 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement(002)	0	12 831.40 €	12 831.40 €
	Report en section d'investissement(001)	0	0	
	TOTAL (réalisation + Reports)	716 327.52 €	689 438.95 €	-26 888.57 €

C'est à l'unanimité, des membres présents et représentés, que le Conseil d'Administration,

**DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe M22,

**CONSTATE** pour la comptabilité annexe M22, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés sur le compte administratif 2023.

Fait à Toulouges, le 12 avril 2024

Le Président du CCAS,  
Nicolas BARTHE

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES  
25 AVR. 2024  
COURRIER